

# N°20/005 - Avis de convention d'occupation du domaine public - GRAND PORT MARITIME DE ROUEN - Avis avenant n°7



- Port de Rouen -  
Publié le 16 Juillet 2020

## Publication(s)



AVIS D'AVENANT N°7 A UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
ET AVANT  
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a été autorisé par convention de cession en  
vue de l'occupation d'un terrain appartenant à l'Etat, situé dans le domaine public  
maritime de Grand Commerce, 600 à 605 mètres de long sur 6 mètres de large, au  
département de Seine-Maritime (département de Seine-Maritime).

A l'issue de la procédure de consultation des usagers (MOC) effectuée, une proposition de  
convention a été élaborée et est soumise à l'avis de l'Etat.

Le terrain a une surface de 36 mètres carrés, au Grand Port Maritime de Rouen, et  
appartient à l'Etat, au titre de la Convention d'Occupation du Domaine Public  
n°10/005 du 16 juillet 2010.

Decision de la commission locale de consultation des usagers (MOC) en date du  
16 juillet 2020.

Decision de la commission locale de consultation des usagers (MOC) en date du  
16 juillet 2020.

Tous documents de consultation sont disponibles sur le site internet du Grand  
Port Maritime de Rouen : [www.gpmr.fr](http://www.gpmr.fr) - [contact@gpmr.fr](mailto:contact@gpmr.fr)

Cet avis est à la disposition de tous les usagers et peut être consulté sur le site  
internet du Grand Port Maritime de Rouen : [www.gpmr.fr](http://www.gpmr.fr)

Date de mise en ligne sur le site internet : 16 juillet 2020

Grand Port Maritime de Rouen  
60000 Rouen Cedex 01  
Tél : 02 35 52 40 00 - [contact@gpmr.fr](mailto:contact@gpmr.fr)

## N°20/005 - Avis de convention d'occupation du domaine public - GRAND PORT MARITIME DE ROUEN - Avis avenant n°7

PDF - 75.33 KO

 TÉLÉCHARGER

□